

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : 31/08/2000

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

PEINTURE ET POSE DE REVETEMENTS DES MURS ET DU SOL - TECHNIQUES SPECIFIQUES

CODE DE L'U.F. (3) 35220302151	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 302
---------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :
- (1) transition
- (1) qualification
- (1) supérieur
- (1) inférieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Reprise en annexe n° 3 . de 1 page (2)

8. Programme des- cours :

Repris en annexe n° 4 ... de 4 pages (2)

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5 de 1 page (2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6 ... de 1 page (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) 35220302151	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 302
---------------------------------------	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Technologie de l'outillage et des matériaux	CT	J	72
Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Travaux pratiques et méthodes	PP	C	120
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	48
		Total des périodes	240

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant - Jacques SOBLET.
le 18.11.2000.

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

2 NOV. 2000

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Techniques spécifiques

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2 Finalités particulières

Cette unité de formation vise à rendre l'étudiant capable d'exécuter, de façon autonome et responsable, des travaux spécifiques de peinture intérieure, de pose de revêtements des murs et du sol (tissu, parquet flottant, linoléum), pour un local de la dimension d'une pièce d'habitation,

- ◆ en utilisant de façon rationnelle les matériaux et l'outillage mis à sa disposition,
- ◆ en respectant la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité.

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Techniques spécifiques

CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'étudiant sera capable :

- ◆ de choisir et d'appliquer de façon adéquate et avec soin au moins une technique de base :
 - de peinture intérieure,
 - de pose d'un revêtement de murs,
 - de pose d'un revêtement du sol,en respectant la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité.

TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'unité de formation « Peinture et pose de revêtements des murs et du sol – Initiation », classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Techniques spécifiques

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de pratique professionnelle, il est recommandé de ne pas constituer des groupes de plus de 12 étudiants.

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Techniques spécifiquesPROGRAMME DES COURS**1. Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Technologie de l'outillage et des matériaux**

L'étudiant sera capable

- ◆ de choisir les couleurs
 - en tenant compte
 - des règles d'harmonie et de contraste de couleurs ;
 - des valeurs des tons, de leur dégradé, de leur rabatement ;
 - en tenant compte
 - de la dimension de la pièce, l'éclairage, l'orientation, la destination, l'ameublement ;
 - en tenant compte
 - des effets souhaités (éclaircir/assombrir, agrandir/rétrécir, effets de rythme, effets horizontaux/verticaux) ;

En techniques de peinture d'intérieur et d'extérieur, l'étudiant sera capable, en fonction de techniques spécifiques telles que :

- peinture à effet (peinture craquelée, rechampissage de moulures, effet bois, effet marbre),
- peinture structurée (crépi),
- peinture pulvérisée,
- ◆ d'identifier et de choisir judicieusement :
 - l'outillage et les machines (brosses, rouleau, pistolet, etc.),
 - les produits.

En techniques de pose de revêtements de murs, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier et de choisir judicieusement :
 - l'outillage et les machines,
 - les matériaux à poser tels que :
 - lin, lin toilé, tissu mural ;
 - isolant thermique, acoustique et hydrique ;
 - lambris ;

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Techniques spécifiques

- le système de pose (libre, fixe, tendu) ;
- les colles et le matériel de fixation.

En techniques de pose de revêtements du sol, l'étudiant sera capable, en fonction de techniques spécifiques telles que :

- la pose d'un parquet flottant ;
 - la rénovation d'un plancher ou d'un parquet (ponçage et application d'un produit de finition) ;
 - la pose d'un linoléum ;
- ◆ d'identifier et de choisir judicieusement :
- l'outillage et les machines (scie, ponceuse, pied-de-biche, appareil de soudure) ;
 - les matériaux de sous-revêtements isolants (liège, feutre, feuille de polyéthylène) et de revêtements (parquet en lames ou en dalles) ;
 - les produits de finition (huile de lin, cire, vernis, vitrificateur, lasure) ;
 - la colle pour la soudure du linoléum.

En techniques de pose de vitrages et miroirs décoratifs, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier et de choisir judicieusement l'outillage et les produits adéquats.

2. Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Travaux pratiques et méthodes

En tenant compte

- des consignes données et des règles de sécurité et d'hygiène,
- des règles d'harmonie et de contraste des couleurs,
- de l'espace,
- des effets souhaités,

l'étudiant sera capable :

pour les travaux de peinture,

- ◆ de mettre en oeuvre une méthode de travail et d'agencer son poste de travail ;
- ◆ de rechercher et de composer des teintes ;
- ◆ de préparer les produits en tenant compte des indications des fabricants et de l'emploi ;

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Techniques spécifiques

- ◆ d'appliquer les produits sur différents supports (boiseries, murs et plafonds, métaux, surfaces synthétiques);

pour les travaux de pose de revêtements des murs,

- ◆ d'établir une méthode de travail et d'organiser son poste de travail ;
- ◆ de préparer et d'appliquer les colles ;
- ◆ de poser par collage ou à l'aide d'un système de fixation des revêtements spécifiques de murs et de plafonds, tels que :
 - lin, lin toilé, tissu mural ;
 - isolant thermique, acoustique et hydrique ;
 - lambris ;

pour les travaux de pose de revêtements du sol,

- ◆ d'établir une méthode de travail et d'organiser son poste de travail ;

concernant la pose d'un parquet flottant,

- ◆ de placer une sous-couche souple (feutre, liège, feuille de polyéthylène) ;
- ◆ de réaliser la pose du parquet par emboîtement (et collage) ;

concernant la rénovation d'un plancher ou d'un parquet,

- ◆ de poncer ;
- ◆ d'appliquer un produit de finition (huile de lin, cire, vernis, vitrificateur, lasure) ;

concernant la pose d'un linoléum,

- ◆ de réaliser la pose par collage ;

pour les travaux de pose de vitrage et miroirs décoratifs,

- ◆ de préparer le travail ;
- ◆ de découper le verre ;
- ◆ de poser les vitres et miroirs

pour les travaux de finition,

- ◆ de réaliser l'habillage de fenêtres
 - pose de rails, cache-rails et stores ;

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Techniques spécifiques

- placement de voilages ou tentures ;

pour la gestion des travaux

- ◆ de noter journallement ses activités
- ◆ de répartir et indiquer les heures de travail de chaque activité.

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Techniques spécifiques

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable de :

- ◆ de choisir et d'appliquer de façon adéquate et avec soin une technique spécifique :
- de peinture intérieure,
- de pose d'un revêtement de murs,
- de pose d'un revêtement du sol,
en tenant compte des règles de sécurité et d'hygiène, de l'harmonie des couleurs et de l'effet recherché.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ du niveau de précision apporté dans le travail ;
- ◆ du respect du temps alloué ;
- ◆ de la capacité de création et du degré d'autonomie.

Peinture et pose de revêtements des murs et du sol - Techniques spécifiques

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans le domaine des techniques de peinture et de pose de revêtements des murs et du sol.